



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-83478>

Département(s) de publication : 27

Annonce n° 25-83478

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Seine Normandie Agglomération

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20007231200016

Ville : DOUAINS

Code postal : 27120

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 27

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché 2024/032 - Etude d'opportunité et de faisabilité sur la réutilisation des eaux usées traitées par les stations d'épuration de Seine Normandie Agglomération

Code CPV principal - Descripteur principal : 79314000

Type de marché : Services

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% Prix : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 4 Date d'attribution : 25/06/25 Marché n° : 2024/032 Sepia Conseils, 53 rue de Turbigio, 75003 Paris Montant indéfini Renseignements complémentaires : Le présent marché est attribué pour un montant décomposé comme suit : Partie en marché ordinaire : 45 775,00 euro(s) Ht (54 930,00 euro(s) Ttc) - Tranche ferme : 30 475,00 euro(s) Ht (36 750,00 euro(s) Ttc) - Tranche optionnelle 1 : 15 300,00 euro(s) Ht (18 360,00 euro(s) Ttc) Partie en accord-cadre : montant maximum de 15 000,00 euro(s) Ht pour la durée du contrat. Le délai d'exécution de chaque tranche est défini comme suit : Tranche ferme : 9 mois Tranche optionnelle 1 : 6 mois Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja ; - recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Cja, et pouvant être exercé

dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat) ; - recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/07/2025